

# L'école syndicaliste de Seine-et-Marne

Bulletin trimestriel du SNUDI-FO 77, 2 rue de la Varenne 77000 Melun

tel : 01 64 087 12 61 ou 07 55 61 67 42

mail : fo77snudi@gmail.com site internet : <http://77.fo.snudi.fr>

Directeur de la publication : Karim Benatti CPPAP n°0924 S 07347



n° 78 - Juin 2023

Déposé le 30-06-23



VAUX LE PENIL PPDC

SITE DE DEPOT

**P4**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

## Éditorial

### Du rejet individuel à l'organisation collective

Le ministre de l'Éducation, que certains surnomment avec malice Pacte N'Diaye, s'est engagé comme son funeste prédécesseur dans une entreprise de liquidation du statut des enseignants et des maigres moyens à disposition de l'école.

Appliquant à la lettre un programme écrit par un cabinet de conseil américain pour le compte du président Macron, le ministre met donc en musique :

- la liquidation progressive des statuts de corps
- la baisse des salaires
- la suppression de milliers de postes et le remplacement progressif des emplois statutaires au profit d'emplois contractuels
- la liquidation de l'enseignement spécialisé et des établissements spécialisés
- la fin de l'accompagnement des élèves handicapés
- l'autonomie/territorialisation des établissements scolaires
- la mise au pas des enseignants en introduisant une hiérarchie dans les écoles et à travers des dispositifs de « flicage pédagogique »

La liste n'est pas exhaustive mais elle indique assez clairement le cap engagé par le gouvernement pour répondre à une politique budgétaire en opposition avec les besoins de la population et des agents en matière de services publics.

Le ministre des finances l'illustre d'ailleurs sans fard lorsqu'il déclare : « *Nous passerons au peigne fin toutes les dépenses publiques* » pour procéder à des « *réductions significatives dans le budget 2024...* ». Dans le même temps, le budget de l'armée va augmenter de 40 % pour atteindre 413 milliards d'euros en 2030, sans compter les dépenses engagées en soutien à la guerre en Ukraine.

Le rejet des objectifs poursuivis par le président Macron et son ministre est massif chez les enseignants.

Mais l'expression individuelle de ce rejet sera-t-elle, à elle seule, de nature à mettre cette offensive tous azimuts en échec ?

Pour le SNUDI-FO 77, la réponse est non !

Mettre en échec cette politique impose les regroupements les plus larges autour des revendications des enseignants école par école, pour le retrait du pacte enseignant et des hausses de salaires immédiates pour tous, pour la création de postes d'enseignants, de maîtres spécialisés, d'AESH, de psychologues et de médecins scolaires à hauteur des besoins...etc.

Si la période de lutte des classes ouverte par la bataille contre la réforme des retraites n'a pas encore permis de faire reculer Macron, elle a remis à l'ordre du jour l'exigence de l'organisation collective des salariés avec leurs syndicats, comme à Verbaudet, à Disney, et partout où les salariés luttent pour leurs droits, leurs conditions de travail et d'existence.

Cet outil au service de l'organisation collective, c'est le SNUDI-FO 77 !

Pour résister, revendiquer, reconquérir,

Rejoignez-nous !

**Karim Benatti secrétaire départemental du SNUDI-FO 77**

### Sommaire

Edito	p 1
Pacte enseignant : motion	p 2
Bulletin d'adhésion	p 3
Compte rendu AG/AESH	p 4

**Un syndicat indépendant  
pour défendre :**  
les statuts  
les postes  
les salaires  
**l'unicité et la laïcité de l'école  
publique**

**SYNDIQUEZ-VOUS !**

## « Pacte enseignant »

### Motion

Les enseignants signataires, syndiqués au SNUDI-FO et non syndiqués, ont pris connaissance du « pacte enseignant » que le ministère veut imposer contre l'opposition de toutes les organisations syndicales comme réponse à la promesse de revalorisation du métier.

Nous ne pouvons que constater :

Qu'il ne s'agit en aucun cas d'augmentations de salaire mais d'une augmentation dérisoire de primes, alors que l'inflation inédite que nous connaissons dégrade gravement nos conditions d'existence

Qu'au moment où le gouvernement impose contre la majorité de la population, et après des mois de lutte, le recul de 2 ans de l'âge de départ à la retraite, ces primes n'entreront pas dans le calcul des pensions

Que la part la plus significative de ces primes est conditionnée à la réalisation de tâches supplémentaires dans un cadre contractuel contraire aux statuts, et introduisant l'individualisation de la rémunération

Que le pacte enseignant est de nature à introduire division et concurrence dans les écoles

Que dans une période où les PE, fonctionnaires de catégorie A, ont vu leur pouvoir d'achat chuter d'au moins 25 % depuis 2000, le gouvernement décide sciemment de laisser la baisse de leurs revenus s'aggraver

Que le budget de l'armée va connaître une augmentation de 40 %, le portant à 413 milliards en 2030, hors engagement dans le conflit ukrainien

Que ce pacte exclut toutes les autres catégories de personnels

Que les enseignants sont victimes du cynisme du gouvernement qui profite de la pression financière exercée par l'inflation pour imposer l'entrée dans un dispositif visant à liquider les statuts de corps

**Nous considérons qu'il nous revient de nous prononcer pour que soit entendues nos revendications :**

- ▶ **Retrait du pacte enseignant**
- ▶ **Augmentation immédiate et sans condition de 10 % pour tous les agents**
- ▶ **Ouverture d'un calendrier de rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2000**

Karim Benatti (EE Claude Sigonneau Montereau) – Sandrine De Sousa (EE Claude Sigonneau Montereau) – Fabienne Lairot (EE Claude Sigonneau Montereau) – Laura Domingos (EE Claude Sigonneau Montereau) – Nathalie Leclere (EE Claude Sigonneau Montereau) – Laurie Lecoustre (BD REP + Montereau) – Audrey Morvan (EE Les Ormeaux Montereau) – Nasser Karimi (EE Les Ormeaux Montereau) – Sylvie Régner (EE Le petit Vaugirard Montereau) – Sandra Mathou (EE Le petit Vaugirard Montereau) – Maité Vidal (EE Le petit Vaugirard Montereau) – Emilie Boileau (EE Le petit Vaugirard Montereau) – Sonia Brunet (EE Le petit Vaugirard Montereau) – Laurence Roux (EE Le petit Vaugirard Montereau) – Christine Guissard (EE Le petit Vaugirard Montereau) – Thiphaine Blondelot (EE Le petit Vaugirard Montereau) – Jérôme Blondelot (EE Le petit Vaugirard Montereau) – Julie Salgado (EE le Clos Dion Montereau) - Virginie Cordier (EE le Clos Dion Montereau) – Laure Fouché (EE le Clos Dion Montereau) – Dimitri Pons (EE le Clos Dion Montereau) – Edwige Cots (EE le Clos Dion Montereau) – Stéphanie Prisé (BD REP + Montereau) – Marie-Lyne Bourreau (BD REP + Montereau) – Mélisande Luthereaux (EM le Clos Dion Montereau) – Cyrielle Le Fur (EE Albert Camus Montereau) – Claudie Saint-André (UPE2A Montereau) – Angélique Bretin (EM M elle Boyer) – Maryline Fontaine (EM Melle Boyer) – Jessica Privet (BD REP + Montereau) – Emmanuelle Planchon Montereau – Léa Duaux (BD REP + Montereau) - Annick Condaminet (EE Jehanne de Brie Bray-sur-Seine) – Virginie Laforge (BD Combs-la-Ville) – Hélène Hervoin (EE Chanteraine Savigny-le-Temple) – Blandine Depraetere (EE les Rivières Savigny-le-Temple) – Morgan Conq (EE Chanteraine Savigny-le-Temple) – Rose-marie Nieddu (primaire les Cités Unies Savigny-le-Temple) – Karine Lacour (EE Sidonie Talabot Savigny-le-Temple) – Jenny Sanders (EM Brossolette Savigny-le-Temple) – Laure Cottalorda (EM Sidonie Talabot Savigny) – Kamel Amraoui (EE les Régalles Savigny-le-Temple) – Cécile Rivière (EE les Régalles Savigny-le-Temple) – Adeline Cointe (EM les Régalles Savigny-le-Temple) – Frédéric Chevaillier (EM les Régalles Savigny-le-Temple) – Paul Alves (EE Chanteraine Savigny-le-Temple) – Isabelle Mauga (EE Chanteraine Savigny-le-Temple) – Jérôme Guillou (EE Chanteraine Savigny-le-Temple) – Nathalie Pereira (EE Chanteraine Savigny-le-Temple) – Olivia Cœur Joly (EE Chanteraine Savigny-le-Temple) – Claire Villette (EM Chanteraine Savigny-le-Temple) – Annie Fournier (EE Gruet Ozoir-la-Ferrière) – Guillaume Debas (BD Coulommiers) – Romain Mahler (BD Sénart) – Bruno Cottalorda (EM Paul-Emile Victor Cesson) – Laurence Delaportas (EE Héloïse Melun) – Jérôme Bui (EE Louis Pasteur Brie-comte Robert) – Sabrina Teixeira (UEMA Melun)



## Bulletin d'adhésion 2023

**SNUDI-FO 77**

**2 rue de la Varenne – 77000 MELUN**

tél : 07 55 61 67 42 tél/fax : 01 64 87 12 61

e.mail : [fo77snudi@gmail.com](mailto:fo77snudi@gmail.com)

site : <http://77.fo-snudi.fr>



Nom : ..... Prénom : ..... Corps : P.E. / Instit

Grade : classe normale / HC / classe exceptionnelle Fonction : Adjoint - Directeur - ASH - autre : .....

Echelon : ..... Date de passage : .....

Affectation 2022 / 2023 : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Téléphone fixe: ..... Portable : .....

E-mail personnel : ..... **Je déclare adhérer au SNUDI-FO (date et signature)**



### MONTANT DES COTISATIONS 2023

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instit.							135€	140€	150€	160€	170€
P.E.	81	115	140€	145€	155€	165€	175€	185€	195€	215€	225€
PE HC				230€	250€	260€					
Cl. exc.	250 €	255 €	260 €	265 €	270 € au-delà						

retraite	105 €
AESH/EVS	36 €
stagiaire	81 €
C.parental	51 €
Disponibilité	51 €
Contractuel	80 €
Etudiant M1,M2	36 €
½ tps	½ cotis
75%	¾ cotis

SUPPLEMENT COTISATION	
Spécialisé/ IMF/ IME	+ 15 €
Direct. 1 cl.	+ 4 €
Direct. 2-4 cl.	+ 6 €
Direct. 5-9 cl.	+ 11 €
Direct. 10 cl. et plus	+ 15 €

Règlement de la cotisation : 2 possibilités :

➤ Chèque(s) à l'ordre de « SNUDI-FO 77 »

Plusieurs chèques possibles  
(10 maximum)

prélevés aux dates que vous indiquerez.  
(à partir de janvier 2023)

➤ Paiement par prélèvement

autorisé pour l'année en cours ;  
formulaire à remplir au dos de cet imprimé.

**A retourner au trésorier :**

**Guillaume DEBAS**

**SNUDI-FO 77**

**69 E rue des charmes**

**77515 Faremoutiers**

Tél : 06 73 07 39 85

Montant de ta cotisation 2023 : .....

**Paiement par chèques** : Nombre de chèques : .....

**Virement interbancaire** En 1 seul virement sur le compte du  
SNUDI-FO-77 (IBAN : FR76 1027 8064 5000 0325 9104 188)

**Paiement par prélèvement nouveau** :  
Fournir un RIB et remplir le mandat de prélèvement au dos.

**Paiement par simple renouvellement de prélèvement (complète ci-dessous)**  
**Au Snudi FO 77, tout renouvellement d'adhésion nécessite un accord annuel .**

Nom Prénom : .....

Je reconduis mon adhésion au SNUDI-FO 77 et le prélèvement automatique de ma cotisation sur mon compte.  
**Cette année la cotisation est de .....€ et sera prélevée en .....fois à partir du 05/...../2023.**

Date : ..... **Signature :**

## Assemblée générale

### Le SNUDI-FO 77 a tenu son Assemblée Générale départementale le 2 juin à Melun

Plus de quarante participants étaient présents pour dresser le bilan de l'année :

une section départementale qui poursuit son développement et son implantation sur le département, agit quotidiennement pour la défense individuelle et collective des collègues du premier degré et intervient significativement dans la lutte des classes.

Il s'agissait également pour les participants d'ouvrir de nouvelles perspectives de développement de notre section.

Le rapport d'activité a été présenté et adopté à l'unanimité, de même que le rapport de trésorerie.

La discussion, riche et variée, a permis de faire un état de ce que traversent les écoles de Seine-et-Marne.

De nombreuses questions ont été abordées : inclusion, pacte enseignant, protection fonctionnelle, évaluations d'écoles ...etc.

Enfin, les instances départementales, bureau et conseil syndical, ont été renouvelées.

**Le bureau départemental du SNUDI-FO 77 a mandat de poursuivre le travail engagé !**

## AESH

### Le SNUDI FO obtient le versement des indemnités de déplacement !

Saisi par une AESH suivant des élèves sur deux écoles, le SNUDI FO a obtenu le versement des indemnités de déplacement.

Les deux communes, bien que desservies par des transports en communs, n'étant pas limitrophes, notre collègue a alors demandé à la DSDEN 77 l'application de l'arrêté du 20 décembre 2013 pris pour l'application du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006. Ce texte de loi permet à des agents (enseignants, AESH...) de percevoir des indemnités de transport et de repas lorsqu'ils se déplacent à l'extérieur de leur résidence administrative.

Si la réponse fut dans un premier temps positive, les services académiques ont finalement avancé qu'il n'était pas possible de procéder ainsi, car la résidence administrative de la collègue (collège de secteur) était limitrophe des deux communes où elle exerçait et desservi par des transports en commun.

Nous sommes intervenus pour que la résidence administrative soit changée sur la base de l'article 14 de l'arrêté du 20 décembre 2013. Pour les agents en service partagé [sur plusieurs écoles] « La résidence administrative des intéressés correspond à la commune d'implantation de l'établissement dans lequel ils assurent la plus grande part de leurs obligations de service »

Nous avons donc contacté la DSDEN 77 pour que la loi soit respectée et le contrat de travail réécrit. Après avoir obtenu satisfaction, la collègue a ainsi pu obtenir le versement des frais de déplacement pour chaque demi-journée où elle se rendait en dehors de sa résidence administrative avec effet rétroactif au 1er septembre.

**Nous invitons chaque AESH exerçant sur plusieurs communes à se rapprocher du SNUDI FO 77 pour faire valoir leurs droits : paiement des frais de transport et de repas !**

